



INSCRIPTION

AUX SERVICES PERISCOLAIRES





**Période de
préinscription :
DU 26 MAI AU 30 JUIN**



Comment ?

En ligne sur le portail famille

Je dois vérifier :

-  **SI MON COMPTE FAMILLE EST BIEN CREE.**
A défaut, demander le code abonné à affaires.scolaires@ville-saint-sauveur.fr.
-  **LES INFORMATIONS DE LA FICHE FAMILLE** : adresse - téléphone - courriel.
Les informations bancaires ne doivent pas être renseignées directement sur le portail.
Pour les demandes de prélèvement, merci de bien vouloir nous transmettre un RIB. Nous vous enverrons un mandat SEPA à signer et à nous retourner par retour de mail à affaires.scolaires@ville-saint-sauveur.fr.
-  **INFORMATIONS DE LA FICHE ENFANT** :
-Remplir les autorisations, contacts, informations complémentaires, données sanitaires.....
-  **DEPOSER LES PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES** :
- Vaccins + rappel pour les enfants nés avant 2020
- Assurance
- Attestation CAF ou
dernier avis d'imposition si vous souhaitez bénéficier de la tarification au quotient familial.

Si il en existe un :
- P.A.I (protocole d'accueil individualisé)
- Jugement de garde ou Protocole d'accord

J'ai des difficultés pour remplir le dossier ou déposer des pièces :

- **Un guide d'utilisation du portail famille** est à votre disposition sur le site de la commune
www.ville-saint-sauveur.fr
- **Contacteur Aurélie Bono chargée des affaires scolaires** : affaires.scolaires@ville-saint-sauveur.fr 05.34.27.92.63

Si vous rencontrez des difficultés à utiliser le logiciel, la conseillère numérique de la communauté des communes du frontonnais est à votre disposition sur rendez-vous : **Laurie Selve Conseillère numérique** 06.75.41.89.15
laurie.selve@cc-dufrontonnais.fr

Et pour les réservations ?

Tous nos services périscolaires font l'objet de réservations. Elles peuvent être effectuées ponctuellement, au mois ou pour l'année entière. Notre règlement intérieur prévoit des délais de réservation à respecter. En deçà de ces délais, les demandes de réservation ne pourront pas être effectuées sur le portail. Elles devront être adressées par mail à la directrice de l'ALAE, Mme Magali Mendez m.mendez@ville-saint-sauveur.fr

Elles seront soumises à validation et le tarif le plus élevé de notre grille tarifaire sera appliqué.

Les délais de réservation sur le portail se font avant 17h :

- ◆ Repas : 5 jours avant
- ◆ Repas dernière minute : 1 jour avant
- ◆ ALAE matin/soir : 1 jour avant
- ◆ ALAE mercredi : le vendredi précédent
- ◆ ALAE mercredi dernière minute : le lundi précédent

A partir de quand?

Les plannings de réservation seront disponibles à partir du 17 août. Les réservations devront être effectuées **AVANT LA RENTREE SCOLAIRE.**

Garde alternée

Les familles souhaitant la mise en place d'un planning de garde alternée doivent communiquer le planning de leur enfant AU PLUS TOT et impérativement **avant le 30 juin 2026.**

Ne procédez pas aux réservations avant que le planning ait été mis en place sur notre logiciel de gestion enfance.

Nous vous remercions de suivre scrupuleusement la procédure d'inscription. Il en va de la sécurité de votre enfant et de la bonne organisation de nos services périscolaires.

DOSSIER INCOMPLET :

Les familles n'ayant pas leur dossier d'inscription à jour et complet au 30 juillet 2026 ne pourront pas bénéficier de la tarification au quotient familial et n'auront pas accès au planning de réservation pour la première quinzaine de septembre.

Les activités seront alors facturées au tarif majoré de la tranche la plus haute.

